

Les prises d'eau face aux changements climatiques

SDC – Laissons la place à l'eau

Points abordés

- A. Introduction**
- B. Superficie de pleine terre**
- C. Services écosystémiques**
- D. Espaces verts**
- E. Terres artificialisées**
- F. Conclusions**

A. Introduction

A B C D E F

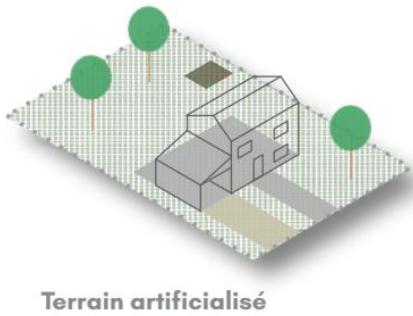
- Objectif global du nouveau schéma de développement communal = optimisation spatiale
 - ⇒ une gestion parcimonieuse du sol
- Concrètement : pas d'actions à proprement parler sur les prises d'eau
 - ⇒ Identification des zones arrêtées et forfaitaires qui représentent des contraintes à l'urbanisation
- Attention : le rôle du SDC n'est pas de paraphraser la loi
- Impact sur les eaux souterraines plutôt via une gestion en surface des éléments bâtis et non bâtis
- Mesures :
 - **Directes**
 - **Indirectes**



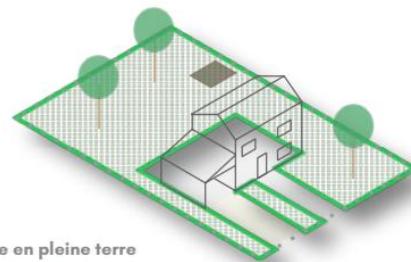
B. Superficie de pleine terre

A B C D E F

- Superficie de pleine terre = part d'un **terrain libre de toute construction, y compris en sous-sol**, aménagée **sans minéralisation** (graviers, allées pavées, éléments asphaltés ou bétonnés, parkings) et **permettant au sol d'assurer ses fonctions naturelles** (habitat naturel, régulation, production de biomasse)



Terrain artificialisé



Surface en pleine terre
Surface libre de toute construction,
y compris en sous-sol, aménagée sans minéralisation (graviers, etc.)
et permettant au sol d'assurer ses fonctions naturelles
(habitat, régulation, production de biomasse)

Chemin de terre, Dalles gazon, jardin, parterre, gazon, massif boisé, potager

...

Surface en pleine terre
 $= \sum \text{Surface}_{\text{pleine terre}}$
Part de terrain en pleine terre
 $= \frac{\sum \text{Surface}_{\text{pleine terre}}}{\text{Superficie totale du terrain}}$

B. Superficie de pleine terre

A B C D E F

Centralités



Espaces excentrés



- Min \geq 30% de la superficie du terrain
- Min \geq a la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 30 %
- Min \geq 70% de la superficie du terrain
- Min \geq a la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70 %

B. Superficie de pleine terre

A B C D E F

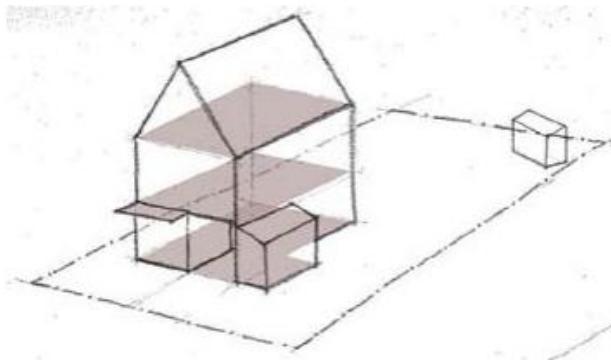
	Aires définies à la CMO	Superficie en pleine terre pour les projets de logements, bureaux et commerces
En centralité	Cœur de centralité et de gare	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 30\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 30 %.
	Cœur de centralité secondaire	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 40\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40 %.
	Cœur de centralité villageoise	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 40\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40 %.
	Quartier urbain	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 40\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40 %.
	Couronne urbaine	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 50\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 50 %.
	Espace urbain résidentiel	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 40\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40 %.
En espace excentré	Quartier villageois	<ul style="list-style-type: none"> – $\geq 40\%$ de la superficie du terrain ; – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 40 %.
	Cœur d'espace excentré	<ul style="list-style-type: none"> – Superficie en pleine terre $\geq 50\%$ de la superficie du terrain – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 50 %.
	Espace urbain diffus	<ul style="list-style-type: none"> – Superficie en pleine terre $\geq 70\%$ de la superficie du terrain – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70 %.
	Espace villageois diffus	<ul style="list-style-type: none"> – Superficie en pleine terre $\geq 70\%$ de la superficie du terrain – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70 %.
	Zone urbanisable en ruban	<ul style="list-style-type: none"> – Superficie en pleine terre $\geq 70\%$ de la superficie du terrain – \geq à la superficie initiale en pleine terre si celle-ci est inférieure à 70 %.



B. Superficie de pleine terre

A B C D E F

- Espaces destinés aux activités économiques :
 - $\geq 20\%$ de la superficie du terrain (hors dispositifs d'isolement)
 - un rapport planchers/sol (P/S) d'au moins 50 %



Rapport entre l'ensemble des surfaces planchers construits ou constructibles sur un ou plusieurs niveaux et la surface du terrain

C. Services écosystémiques

A B C D E F

- Services écosystémiques de régulation = protection contre les inondations, prévention des ruissellements, gestion des îlots de chaleur, ...



Pelouse calcaire



Grand espace vert public



Coulée verte



Potager collectif



Bocage



Ripisylve



Mare



Cordon boisé du réseau de communication



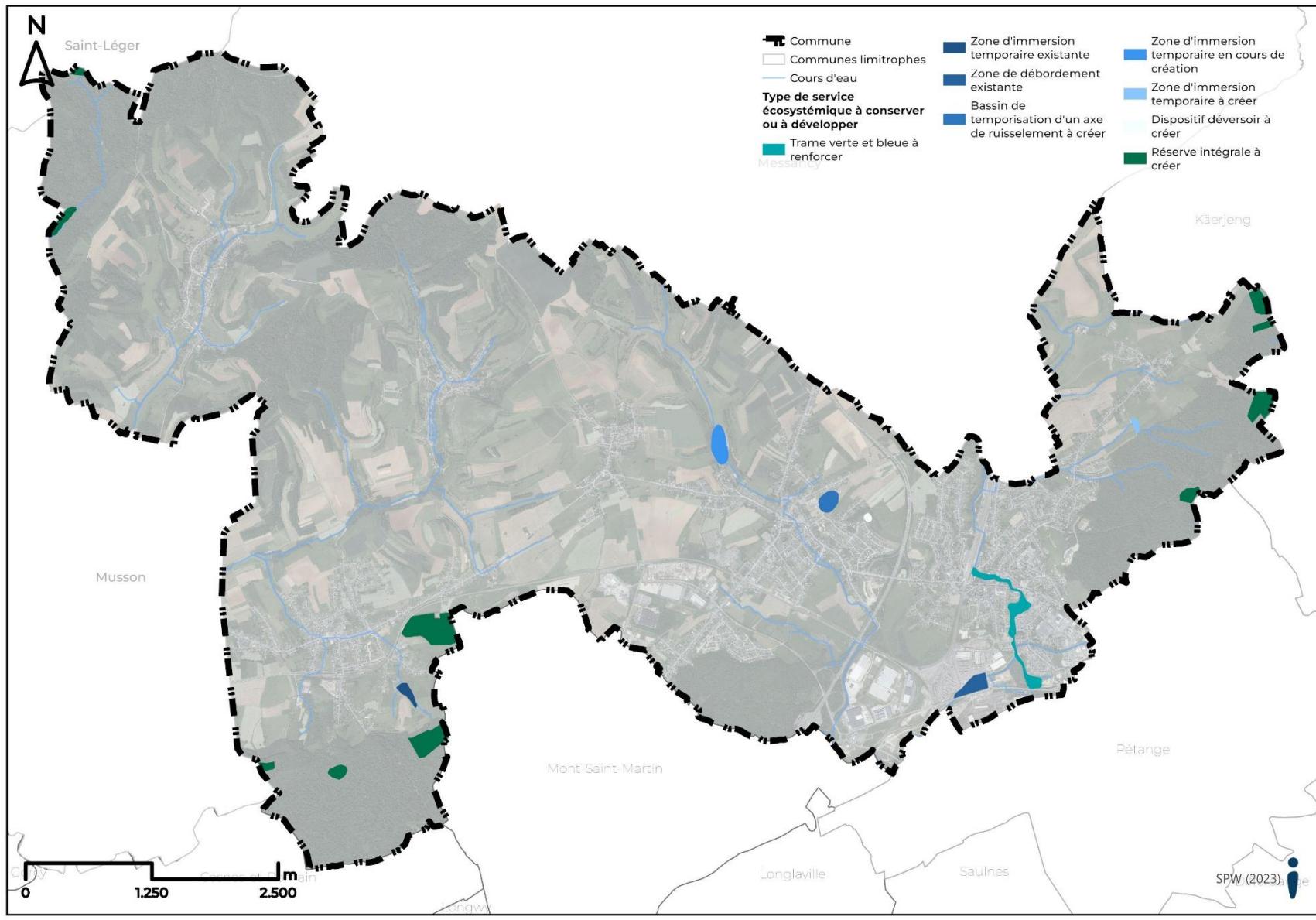
Zone d'immersion temporaire



Bande enherbée

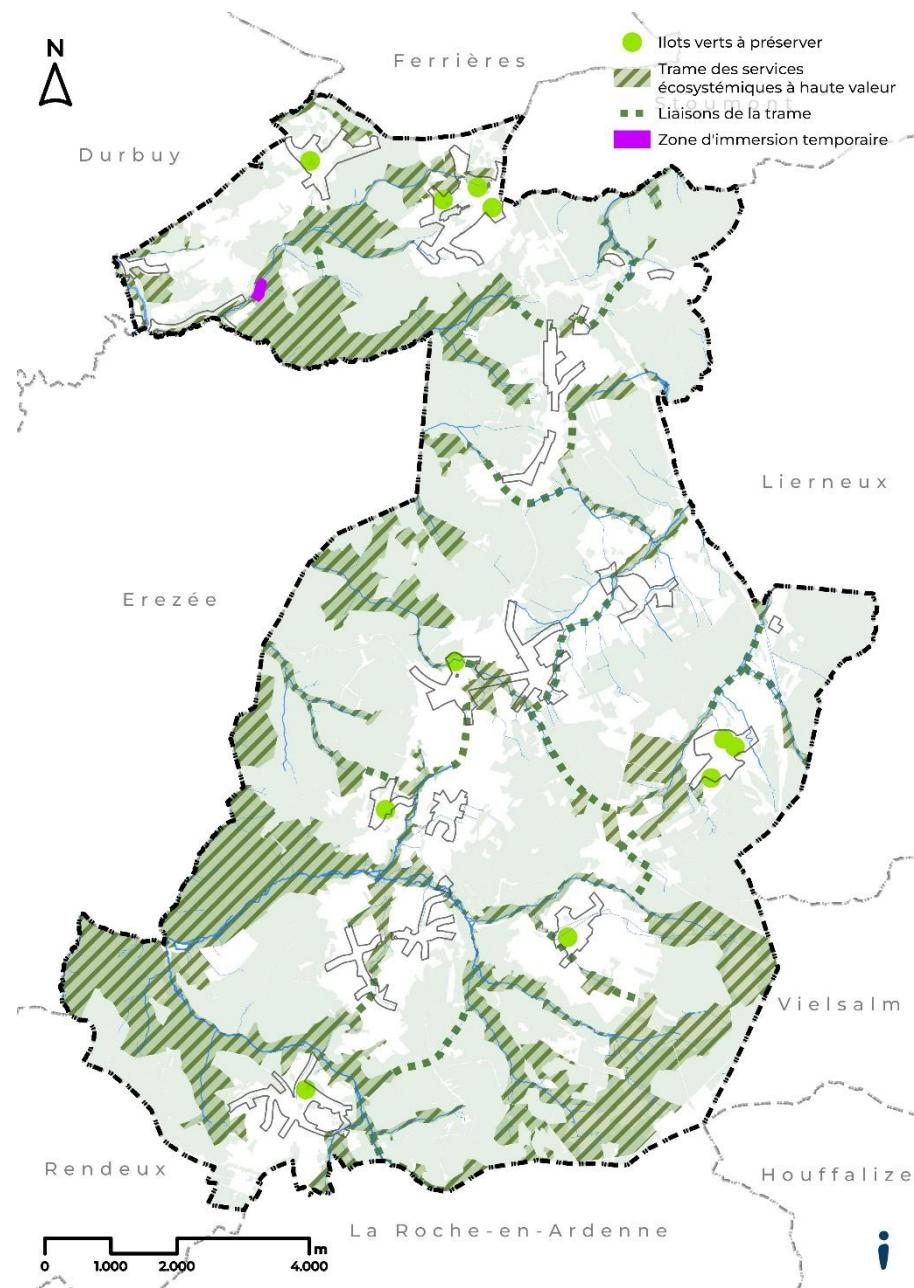
C. Services écosystémiques

A B C D E F



C. Services écosystémiques

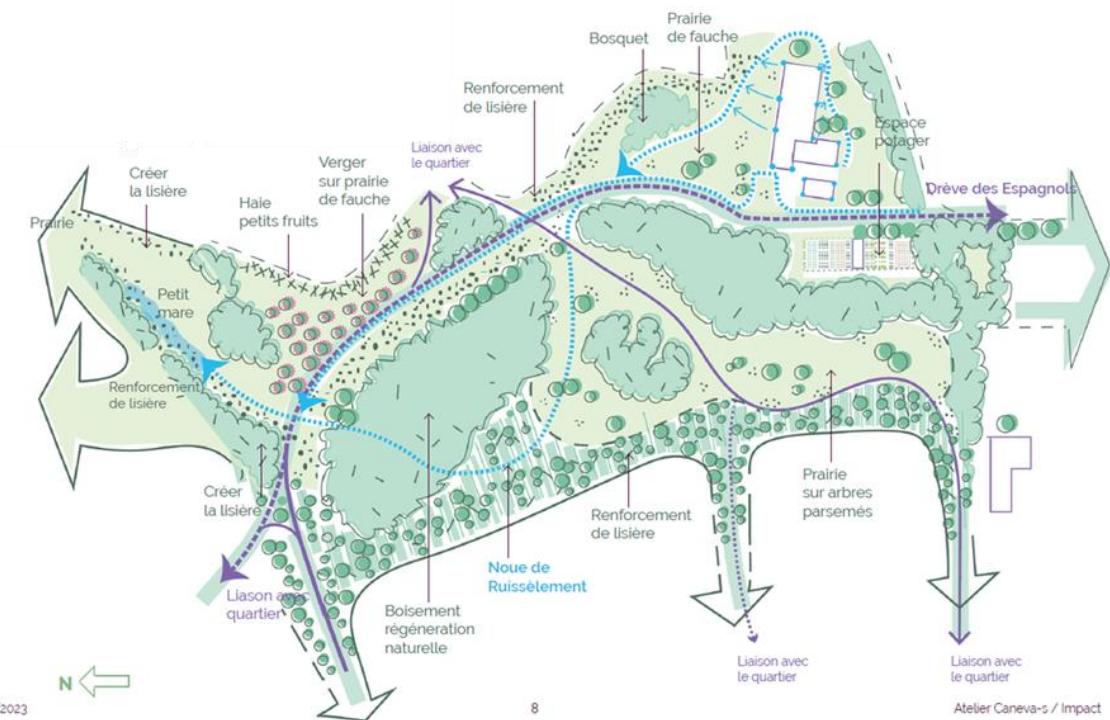
A B C D E F



D. Espaces verts

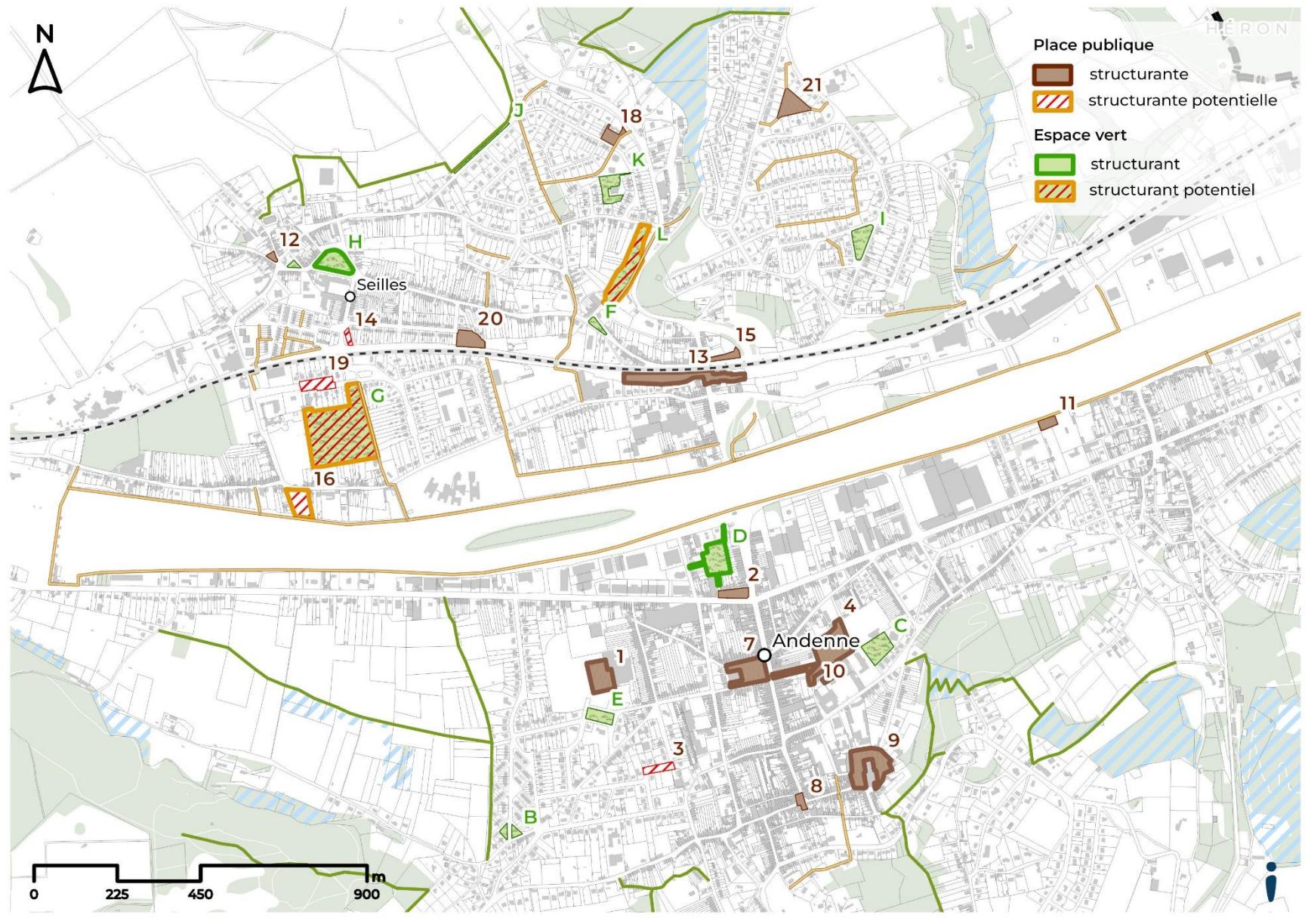
A B C D E F

- Développer des espaces verts **multifonctionnels** (accueil de biodiversité, amélioration du cadre de vie, loisirs, régulation naturelle des effets des changements climatiques, etc.) et **renforcer particulièrement les infrastructures vertes** dans les centralités pour assurer une transition entre les espaces agricoles, forestiers, naturels et urbanisés



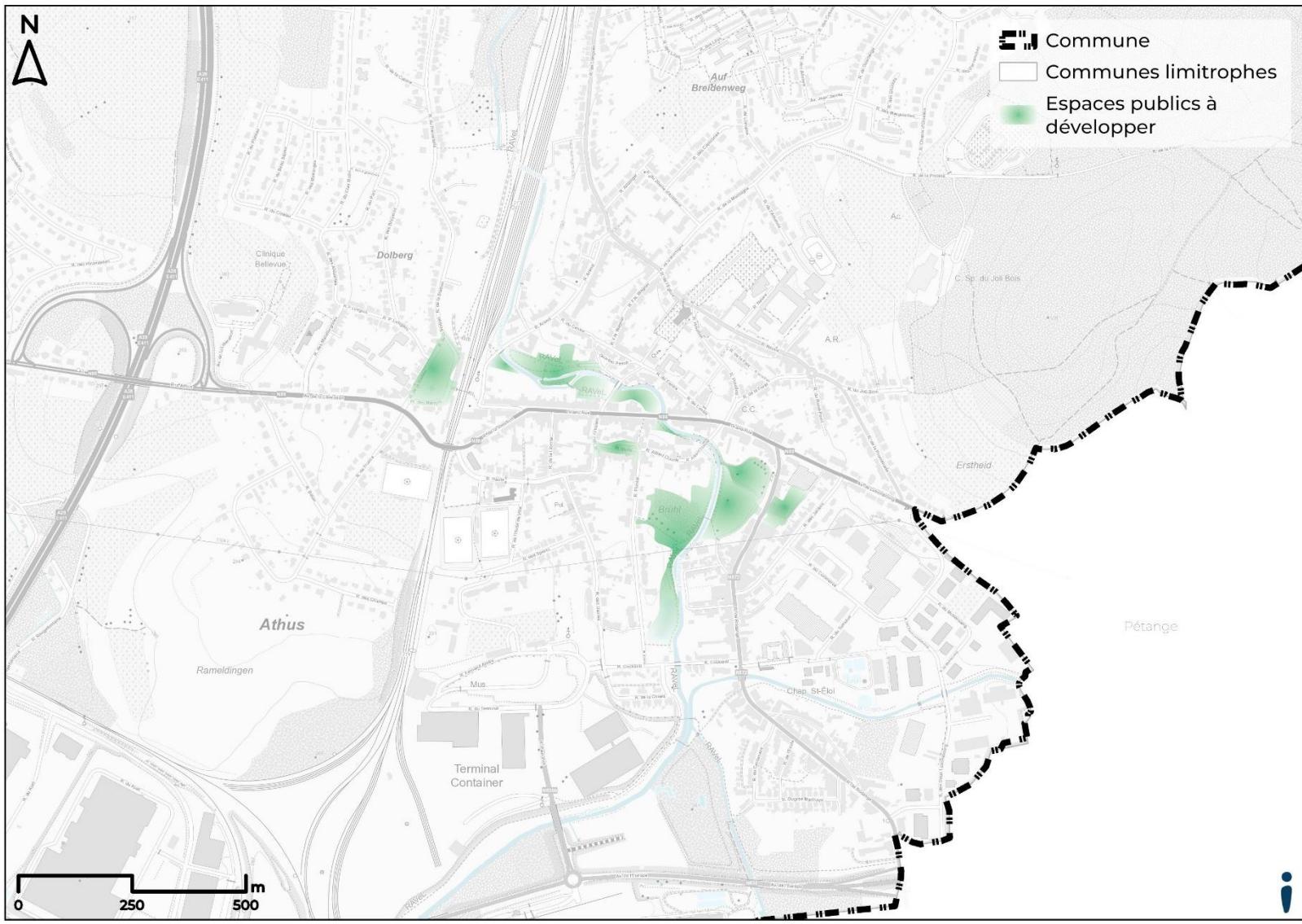
D. Espaces verts

A B C D E F



D. Espaces verts

A B C D E F



E. Terres artificialisées

A B C D E F

- SDC a aussi pour but d'identifier les friches, terrains abandonnés autres terres artificialisées hors d'usage afin de les réaffecter
⇒ l'occasion d'y appliquer les nouveaux principes d'aménagement du territoire et d'urbanisme
⇒ Augmenter les surfaces d'infiltration d'eau



E. Conclusions

A B C D E F

- **En centralités**, mesures relatives :
 - Superficie de pleine terre
 - Espaces verts
 - Requalification des terres artificialisées
- **En espaces excentrés** :
 - Superficie de pleine terre

 Surtout travail sur des mesures indirectes : densités (très) faibles, révision du plan de secteur, non mise en œuvre de ZACC
- **Espaces destinés à l'activité économique** :
 - Rapport plancher/sols
 - Superficie de pleine terre
- **Services écosystémiques** : partout où cela est nécessaire



Merci pour votre attention